

*États financiers trimestriels consolidés de*

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT  
DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

*Le 30 septembre 2006*

*(non vérifiés)*

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**  
**Bilan consolidé**  
**Au 30 septembre 2006**  
**(non vérifié)**

<i>(en millions de dollars)</i>	<b>30 septembre 2006</b>	<b>31 mars 2006</b>	<b>30 septembre 2005</b>
<b>ACTIF</b>			
Placements (note 2)	<b>101 335</b> \$	89 781 \$	77 861 \$
Montants exigibles au titre des opérations en cours	<b>204</b>	255	216
Locaux et matériel	<b>9</b>	6	4
Autres actifs	<b>6</b>	6	2
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>101 554</b>	90 048	78 083
<b>PASSIF</b>			
Passifs liés aux placements (note 2)	<b>1 232</b>	775	287
Montants payables au titre des opérations en cours	<b>1 728</b>	703	765
Créditeurs et charges à payer	<b>23</b>	38	32
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 983</b>	1 516	1 084
<b>ACTIF NET</b>	<b>98 571</b> \$	88 532 \$	76 999 \$
<b>L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIIT :</b>			
Capital-actions (note 4)	-	-	-
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation	<b>21 269</b>	20 092	14 097
Transferts accumulés nets du Régime de pensions du Canada (note 5)	<b>77 302</b>	68 440	62 902
<b>ACTIF NET</b>	<b>98 571</b> \$	88 532 \$	76 999 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**  
**État consolidé des résultats**  
**et du bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation**  
**Périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2006**  
**(non vérifié)**

<i>(en millions de dollars)</i>	Période de trois mois		Période de six mois	
	terminée le 30 septembre		terminée le 30 septembre	
	2006	2005	2006	2005
<b>REVENU DE PLACEMENT, NET DES FRAIS DE GESTION EXTERNE DES PLACEMENTS (note 6)</b>	<b>3 673</b>	<b>3 961</b>	<b>1 212</b>	<b>6 166</b>
	\$	\$	\$	\$
<b>FRAIS D'EXPLOITATION</b>				
Salaires et avantages sociaux	9	5	18	10
Frais généraux	7	5	14	9
Honoraires de services professionnels et services-conseils	1	2	3	3
	17	12	35	22
<b>BÉNÉFICE NET PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>3 656</b>	<b>3 949</b>	<b>1 177</b>	<b>6 144</b>
<b>BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>	<b>17 613</b>	<b>10 148</b>	<b>20 092</b>	<b>7 953</b>
<b>BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>21 269</b>	<b>14 097</b>	<b>21 269</b>	<b>14 097</b>
	\$	\$	\$	\$

**État consolidé de l'évolution de l'actif net**  
**Périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2006**  
**(non vérifié)**

<i>(en millions de dollars)</i>	Période de trois mois		Période de six mois	
	terminée le 30 septembre		terminée le 30 septembre	
	2006	2005	2006	2005
<b>ACTIF NET AU DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>	<b>91 880</b>	<b>68 392</b>	<b>88 532</b>	<b>58 580</b>
	\$	\$	\$	\$
<b>ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET</b>				
Transferts du Régime de pensions du Canada (note 5)				
Transferts du Régime de pensions du Canada	7 337	8 315	17 577	18 962
Transferts au Régime de pensions du Canada	(4 302)	(3 657)	(8 715)	(6 687)
Bénéfice net provenant de l'exploitation	3 656	3 949	1 177	6 144
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR LA PÉRIODE</b>	<b>6 691</b>	<b>8 607</b>	<b>10 039</b>	<b>18 419</b>
<b>ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>98 571</b>	<b>76 999</b>	<b>98 571</b>	<b>76 999</b>
	\$	\$	\$	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## État consolidé du portefeuille

Au 30 septembre 2006

(non vérifié)

Les placements de l'Office sont groupés par catégorie d'actif en fonction de l'objectif des stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents. Les placements se présentent comme suit, avant l'affectation des contrats dérivés et des titres du marché monétaire s'y rapportant et des autres passifs liés aux placements et sommes à recevoir sur les placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

(en millions de dollars)	Juste valeur		
	30 septembre 2006	31 mars 2006	30 septembre 2005
<b>ACTIONS (note 2)</b>			
Canada			
Actions de sociétés ouvertes	14 950 \$	20 003 \$	22 919 \$
Actions de sociétés fermées	726	628	533
	15 676	20 631	23 452
Étranger			
Actions de sociétés ouvertes	34 109	27 743	17 292
Actions de sociétés fermées	4 843	3 822	2 958
	38 952	31 565	20 250
<b>TOTAL DES ACTIONS<sup>1</sup></b>	<b>54 628</b>	<b>52 196</b>	<b>43 702</b>
<b>PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE</b>			
Obligations (note 2c)	20 445	17 288	13 260
Titres du marché monétaire	14 520	10 356	15 374
<b>TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE<sup>2</sup></b>	<b>34 965</b>	<b>27 644</b>	<b>28 634</b>
<b>PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION (note 2d)</b>			
Placements immobiliers publics	1 779	1 178	1 014
Placements immobiliers privés	4 386	3 676	1 745
Obligations indexées sur l'inflation	3 796	3 837	1 492
Placements en infrastructure privés	848	350	339
<b>TOTAL DES PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION<sup>3</sup></b>	<b>10 809</b>	<b>9 041</b>	<b>4 590</b>
<b>SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS</b>			
Intérêts courus	578	513	389
Sommes à recevoir sur les dérivés (note 2a)	236	259	453
Dividendes à recevoir	119	128	93
<b>TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS<sup>4</sup></b>	<b>933</b>	<b>900</b>	<b>935</b>
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>101 335 \$</b>	<b>89 781 \$</b>	<b>77 861 \$</b>
<b>PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS</b>			
Dette sur les biens immobiliers privés (note 2d)	(1 027)	(664)	(256)
Passifs liés aux dérivés (note 2a)	(205)	(111)	(31)
<b>TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS<sup>5</sup></b>	<b>(1 232)</b>	<b>(775)</b>	<b>(287)</b>
Montants exigibles au titre des opérations en cours <sup>6</sup>	204	255	216
Montants payables au titre des opérations en cours <sup>7</sup>	(1 728)	(703)	(765)
<b>PLACEMENTS NETS</b>	<b>98 579 \$</b>	<b>88 558 \$</b>	<b>77 025 \$</b>

Le coût des placements s'établit comme suit :

<sup>1</sup>Actions : 30 septembre 2006 – 49 821 \$; 31 mars 2006 – 43 994 \$; 30 septembre 2005 – 36 865 \$.

<sup>2</sup>Placements à revenu fixe de valeur nominale : 30 septembre 2006 – 35 443 \$; 31 mars 2006 – 28 199 \$; 30 septembre 2005 – 28 717 \$.

<sup>3</sup>Placements sensibles à l'inflation : 30 septembre 2006 – 10 161 \$; 31 mars 2006 – 8 635 \$; 30 septembre 2005 – 4 436 \$.

<sup>4</sup>Sommes à recevoir sur les placements : 30 septembre 2006 – 700 \$; 31 mars 2006 – 641 \$; 30 septembre 2005 – 482 \$.

<sup>5</sup>Passifs liés aux placements : 30 septembre 2006 – 1 026 \$; 31 mars 2006 – 666 \$; 30 septembre 2005 – 251 \$.

<sup>6</sup>Montants exigibles au titre des opérations en cours : 30 septembre 2006 – 180 \$; 31 mars 2006 – 240 \$; 30 septembre 2005 – 205 \$.

<sup>7</sup>Montants payables au titre des opérations en cours : 30 septembre 2006 – 1 714 \$; 31 mars 2006 – 693 \$; 30 septembre 2005 – 741 \$.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## État consolidé du portefeuille

Au 30 septembre 2006

(non vérifié)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés. Les placements directs de l'Office, les dérivés et titres du marché monétaire s'y rapportant et les sommes à recevoir sur les placements et passifs liés aux placements sont groupés par catégorie d'actif en fonction de l'objectif des stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents. Les placements se présentent comme suit, après l'affectation des contrats dérivés et des titres du marché monétaires s'y rapportant et des autres passifs liés aux placements et sommes à recevoir sur les placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

(en millions de dollars)	30 septembre 2006		31 mars 2006		30 septembre 2005	
	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)
<b>ACTIONS<sup>1</sup></b>						
Canada	26 342 \$	26,7 %	29 138 \$	32,9 %	30 888 \$	40,1 %
Étranger	39 507	40,1	32 568	36,8	23 421	30,4
	<b>65 849</b>	<b>66,8</b>	<b>61 706</b>	<b>69,7</b>	<b>54 309</b>	<b>70,5</b>
<b>PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE</b>						
Obligations <sup>2</sup>	20 975	21,3	17 752	20,0	13 617	17,7
Titres du marché monétaire <sup>3</sup>	1 762	1,8	601	0,7	3 941	5,1
	<b>22 737</b>	<b>23,1</b>	<b>18 353</b>	<b>20,7</b>	<b>17 558</b>	<b>22,8</b>
<b>PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION</b>						
Immobilier <sup>1,4</sup>	5 141	5,2	4 190	4,7	2 503	3,2
Obligations indexées sur l'inflation <sup>1,2</sup>	4 004	4,1	3 959	4,5	2 316	3,0
Infrastructure	848	0,8	350	0,4	339	0,5
	<b>9 993</b>	<b>10,1</b>	<b>8 499</b>	<b>9,6</b>	<b>5 158</b>	<b>6,7</b>
<b>PLACEMENTS NETS</b>	<b>98 579 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>88 558 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>77 025 \$</b>	<b>100 %</b>

<sup>1</sup> Comprend des contrats dérivés et les passifs, et les titres du marché monétaire correspondants.

<sup>2</sup> Comprend les intérêts courus à recevoir.

<sup>3</sup> Comprend les montants exigibles/payables au titre des opérations en cours, les dividendes à recevoir et les intérêts courus à recevoir.

<sup>4</sup> Net de la dette hypothécaire sur les biens immobiliers privés, comme l'explique plus en détail la note 2d.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

### Périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2006 (états non vérifiés)

---

#### DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office ») a été créé conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi »). Il s'agit d'une société d'État fédérale, dont toutes les actions appartiennent à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada. L'Office a pour mission d'aider le Régime de pensions du Canada (le « RPC ») à s'acquitter de ses obligations envers les cotisants et les bénéficiaires que lui impose le *Régime de pensions du Canada*. Il est chargé de gérer les sommes qui lui sont transférées en application de l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada*, ainsi que son intérêt dans les titres de créances qui lui sont transférés (décrits à la note 2) dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires de ce régime. L'actif de l'Office doit être placé en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur son aptitude à s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

Les états financiers consolidés fournissent de l'information sur l'actif net géré par l'Office au 30 septembre 2006. Ils ne comprennent pas certains actifs détenus par le RPC mais qui finiront par être transférés à l'Office d'ici avril 2007. Les actifs détenus par le RPC qui ne sont pas encore transférés à l'Office consistent en un portefeuille d'obligations fédérales, provinciales et territoriales non négociables de 4,7 milliards de dollars à la juste valeur de marché, dont il est question à la note 2. Ces états financiers consolidés ne comprennent pas le passif du RPC au titre des retraites.

L'exercice de l'Office se termine le 31 mars.

#### 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

##### a) *Présentation*

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada ainsi qu'aux exigences de la Loi et de son règlement d'application. Ces états suivent les mêmes conventions comptables et les mêmes méthodes de calcul que les états financiers consolidés du 31 mars 2006. Les présents états financiers consolidés intermédiaires ne comprennent pas tous les renseignements et toutes les notes complémentaires que requièrent les PCGR pour les états financiers annuels; il faut donc les lire conjointement avec les états financiers consolidés annuels du 31 mars 2006. Les états financiers intermédiaires comportent tous les redressements et tous les renseignements qui, de l'avis de la direction, sont nécessaires à une présentation fidèle des résultats de la période intermédiaire considérée.

Ces états financiers consolidés intermédiaires reflètent la situation financière consolidée et les résultats consolidés des activités de l'Office, de ses filiales en propriété exclusive, des entités à détenteurs de droits variables dont l'Office est le principal bénéficiaire ainsi que la quote-part de la juste valeur de l'actif, du passif et de l'exploitation des placements immobiliers privés dans des coentreprises.

Dans le cadre de la préparation de ces états financiers consolidés, les opérations et les soldes intersociétés ont été éliminés.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour que leur présentation se conforme à celle de la période courante.

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**  
**Notes complémentaires**  
**Périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2006**  
**(états non vérifiés)**

---

b) *Évaluation des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements*

Les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont inscrits à la date de l'opération et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est une estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération de pleine concurrence.

La juste valeur est établie comme suit :

- (i) Le cours des actions cotées en bourse et la valeur des parts dans des fonds d'actions de sociétés ouvertes représentent la juste valeur de ces placements. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents. Lorsque les cours ne sont pas fiables, par exemple, si les titres ne sont pas suffisamment liquides pour que leur cours puissent servir de base à la juste valeur, celle-ci est déterminée à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement.
- (ii) La juste valeur des placements en actions de sociétés fermées et en infrastructure, qui ne sont pas cotés en bourse, est établie d'après leur valeur comptable et les autres renseignements pertinents communiqués par les gestionnaires externes de ces placements. Ces valeurs comptables sont établies par les gestionnaires externes à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement. Ces méthodes se fondent sur des facteurs tels que les multiplicateurs d'autres sociétés comparables cotées en bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations de tiers, ou d'autres événements qui indiquent une variation importante de la juste valeur des placements. Sur une base trimestrielle, lorsqu'il existe des preuves de variation importante de la juste valeur, l'évaluation subit l'ajustement nécessaire. La première année où les placements sont détenus, le coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de la juste valeur des placements en actions de sociétés fermées et en infrastructure, sauf preuve de variation importante de leur valeur.
- (iii) Les cours du marché représentent la juste valeur des obligations fédérales, provinciales et territoriales négociables. Lorsque les cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement d'instruments ayant des caractéristiques semblables.
- (iv) La juste valeur des obligations fédérales, provinciales et territoriales non négociables est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement d'instruments ayant des caractéristiques semblables et ajustés pour tenir compte du caractère non négociable des obligations et des clauses de renouvellement de celles-ci.
- (v) Les titres du marché monétaire sont comptabilisés au coût, qui, avec les intérêts créditeurs accumulés, se rapproche de la juste valeur.
- (vi) Les cours du marché représentent la juste valeur des placements immobiliers publics.
- (vii) La juste valeur des placements immobiliers privés est établie à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur immobilier, telles que celles fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations d'achat et de vente comparables. La valeur de la dette afférente aux placements immobiliers privés est établie à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels du marché d'instruments ayant

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

### Périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2006 (états non vérifiés)

---

des caractéristiques semblables. Sur une base trimestrielle, lorsqu'il existe des preuves de variation importante de la juste valeur, l'évaluation subit l'ajustement nécessaire. La première année où les placements immobiliers privés sont détenus, leur coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de leur juste valeur, sauf preuve de variation importante de leur valeur.

- (viii) Les cours du marché représentent la juste valeur des obligations indexées sur l'inflation.
- (ix) La juste valeur des dérivés négociés hors bourse, tels que les swaps et les contrats à terme de gré à gré, est établie d'après les cours des actifs sous-jacents. La juste valeur des contrats à terme standardisés négociés en bourse est fondée sur les cours du marché.

## 2. PLACEMENTS ET PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS

L'Office a établi des politiques de placement, qui décrivent comment l'actif doit être investi. Pour établir ces politiques, l'Office tient compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office et qui lui sont actuellement transférés comme l'indique le paragraphe suivant.

Le *Régime de pensions du Canada*, la Loi et un accord administratif entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et l'Office (l'« accord ») prévoient le transfert à l'Office de la partie de l'actif du RPC actuellement administrée par le gouvernement fédéral. Ces actifs, qui totalisent 4,7 milliards de dollars à la juste valeur de marché au 30 septembre 2006, consistent en un portefeuille d'obligations fédérales, provinciales et territoriales non négociables, qui doit être transféré à l'Office en 36 versements sur une période qui a commencé le 1<sup>er</sup> mai 2004 et se terminera le 1<sup>er</sup> avril 2007 (voir la note 2c).

### a) *Contrats dérivés*

Un dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, indices, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents.

L'office a recours aux types suivants d'instruments dérivés, qui sont décrits ci-dessous :

#### **Swaps sur actions et sur obligations indexées sur l'inflation**

Les swaps sont des accords contractuels, négociés sur le marché hors cote, qui prévoient l'échange de rendements financiers entre deux parties selon des modalités prédéterminées fondées sur des montants nominaux. Les swaps servent à améliorer le rendement réel et à ajuster l'exposition à certaines actions et à certaines obligations indexées sur l'inflation sans acheter ou vendre directement l'actif sous-jacent.

#### **Contrats à terme standardisés sur actions, taux d'intérêt et obligations nominales**

Ces contrats standardisés, négociés en bourse, prévoient l'achat ou la vente d'une quantité précise d'actions, d'instruments financiers sensibles aux taux d'intérêt ou d'obligations nominales à un prix déterminé à l'avenir. Les contrats à terme standardisés servent à ajuster l'exposition à des actions, instruments financiers sensibles à l'inflation et obligations nominales précis sans acheter ou vendre directement l'actif sous-jacent.

#### **Contrats de change à terme**

Les contrats de change à terme sont des accords contractuels, négociés sur le marché hors cote, conclus entre deux parties et portant sur l'échange, à une date prédéterminée, d'une quantité donnée d'une



**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**  
**Notes complémentaires**  
**Périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2006**  
**(états non vérifiés)**

monnaie contre une quantité donnée d'une autre monnaie. Les contrats de change à terme servent à gérer l'exposition aux devises étrangères.

Tous les contrats dérivés ont une échéance de un an ou moins. Les montants nominaux des contrats dérivés servent au calcul des flux de trésorerie et pour établir la juste valeur des contrats. Les montants nominaux ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan.

Les montants nominaux et la juste valeur des contrats dérivés détenus s'établissent comme suit:

<i>(en millions de dollars)</i>	30 septembre 2006		31 mars 2006		30 septembre 2005	
	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur
Swaps sur actions	10 609 \$	45 \$	8 874 \$	169 \$	7 025 \$	411 \$
Contrats à terme standardisés sur actions	1 250	-	1 047	(2)	3 468	6
Contrats de change à terme	12 313	(14)	6 184	(14)	2 539	5
Swaps sur obligations indexées sur l'inflation	-	-	126	(5)	824	-
Contrats à terme standardisés sur obligations	983	-	-	-	-	-
Contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt	3 740	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>28 895 \$</b>	<b>31 \$</b>	<b>16 231 \$</b>	<b>148 \$</b>	<b>13 856 \$</b>	<b>422 \$</b>

*b) Placements en actions de sociétés fermées*

Les placements en actions de sociétés fermées s'effectuent généralement directement ou au moyen de participations dans des sociétés en commandite pour une durée typique de 10 ans. Les placements en actions de sociétés fermées constituent des participations ou des placements présentant les caractéristiques de risque et de rendement propres aux actions.

Dans le cas de participations dans des sociétés en commandite, l'Office avance aux sociétés en commandite des capitaux dont une partie, communément appelée « frais de gestion », est employée par les commandités pour choisir les sociétés sous-jacentes et offrir un appui soutenu à leur direction. Les frais de gestion, qui varient généralement entre 1 % et 2 % du montant total affecté à la société en commandite, sont pris en compte dans le coût des placements de l'Office. Pendant les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2006, des frais de gestion s'élevant respectivement à 30,3 millions de dollars et à 56,3 millions de dollars (17,5 millions de dollars et 37,9 millions de dollars respectivement pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2005) ont été inclus dans le capital avancé aux sociétés en commandite et comptabilisés dans le coût des placements. Comme l'explique plus en détail la note 1b, la valeur comptable de ces placements est revue au moins une fois par trimestre, et les ajustements qui en résultent, le cas échéant, sont constatés dans le revenu de placement, à titre de gains ou de pertes non réalisés (voir la note 6).

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**  
**Notes complémentaires**  
**Périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2006**  
**(états non vérifiés)**

---

c) *Obligations*

Les obligations se composent d'obligations fédérales, provinciales et territoriales négociables et non négociables. Au 30 septembre 2006, la juste valeur de marché des obligations se composait d'obligations d'État négociables totalisant 4,0 millions de dollars (néant au 31 mars 2006; néant au 30 septembre 2005) et d'obligations d'État non négociables totalisant 20 441 millions de dollars (17 288 millions de dollars au 31 mars 2006; 13 260 millions de dollars au 30 septembre 2005).

Le transfert à l'Office du portefeuille d'obligations fédérales, provinciales et territoriales non négociables du RPC a commencé le 1<sup>er</sup> mai 2004. Des obligations totalisant 2,0 milliards de dollars, selon la juste valeur de marché au moment du transfert, ont été transférés au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2006.

Les obligations non négociables émises par les provinces et les territoires et acquises par le RPC avant 1998 étaient assorties d'une clause de renouvellement qui permettra à ces émetteurs de les renouveler, à leur gré, pour une durée supplémentaire de 20 ans, à un taux fondé sur les taux d'intérêt créditeurs des marchés financiers au moment du renouvellement. Les obligations non négociables sont également rachetables au gré de l'émetteur pour des montants calculés conformément à l'article 110 du *Régime de pensions du Canada*.

À compter de juin 2005, l'accord a été modifié pour permettre à l'Office d'acquérir des obligations de remplacement directement auprès d'une province ou d'un territoire à l'échéance des obligations non négociables émises par les provinces et les territoires avant 1998, sous réserve de la conclusion d'un accord entre la province ou le territoire en cause et l'Office. La durée maximale de ces titres est de 30 ans, renouvellements compris. L'émetteur peut choisir de faire acheter par l'Office un ou plusieurs titres de créance de remplacement dont le principal ne dépasse pas celui du titre qui arrive à échéance et dont la durée est d'au moins cinq ans et d'au plus 30 ans. Ces titres de créance de remplacement sont assortis d'une clause de renouvellement qui permet à l'émetteur de renouveler, à son gré, le titre de créance pour des durées successives d'au moins cinq ans, sous réserve dans tous les cas d'un maximum de 30 ans après la date d'échéance. Ces obligations de remplacement sont également rachetables au gré des provinces ou des territoires avant leur échéance. Les ententes conclues entre l'Office et les provinces ou territoires en cause sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Les échéances des obligations négociables et non négociables au 30 septembre 2006, compte non tenu des options de renouvellement, s'établissent comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Échéance				Total
	D'ici 1 an	1 à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	
Obligations du gouvernement du Canada	644 \$	1 093 \$	11 \$	1 \$	1 749 \$
Obligations des provinces et des territoires	1 361	7 026	1 876	8 433	18 696
Total	2 005 \$	8 119 \$	1 887 \$	8 434 \$	20 445 \$

d) *Placements sensibles à l'inflation*

- (i) L'Office investit dans l'immobilier par l'intermédiaire d'actions de sociétés cotées en bourse et de placements immobiliers privés.

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**  
**Notes complémentaires**  
**Périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2006**  
**(états non vérifiés)**

Les placements immobiliers privés sont détenus par une filiale en propriété exclusive et sont gérés pour le compte de l'Office par des conseillers et des gestionnaires externes, dans le cadre d'arrangements de copropriété. Au 30 septembre 2006, la quote-part de la filiale dans ces placements comprend 4 386 millions de dollars d'actifs (3 676 millions de dollars au 31 mars 2006; 1 745 millions de dollars au 30 septembre 2005) et 1 027 millions de dollars de dette garantie (664 millions de dollars au 31 mars 2006; 256 millions de dollars au 30 septembre 2005) ayant un taux d'intérêt fixe moyen pondéré de 6,21 % et une échéance de un à 21 ans.

Les placements immobiliers privés comprennent des investissements dans des coentreprises. La quote-part de la participation de l'Office dans des coentreprises se présente comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Quote-part de l'actif net		
	30 septembre 2006	31 mars 2006	30 septembre 2005
Actif	3 945 \$	3 312 \$	1 559 \$
Passif	1 027	664	256
	2 918 \$	2 648 \$	1 303 \$

<i>(en millions de dollars)</i>	Quote-part du revenu net			
	Période de trois mois terminée le 30 septembre		Période de six mois terminée le 30 septembre	
	2006	2005	2006	2005
Produits	123 \$	43 \$	236 \$	65 \$
Charges	(81)	(28)	(154)	(41)
	42 \$	15 \$	82 \$	24 \$

(ii) L'Office investit dans de l'infrastructure soit directement soit en faisant appel à des arrangements de sociétés en commandite pour une durée typique de 10 ans. Ces placements correspondent à des participations dans des entités investissant dans des biens d'infrastructure. Les frais de gestion des placements en infrastructure dans des sociétés en commandite sont traités de la même manière que les frais de gestion des placements en actions de sociétés fermées (voir la note 2b). Pendant les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2006, les frais de gestion compris dans le capital avancé aux sociétés en commandite se sont élevés respectivement à néant et à 0,8 million de dollars (néant et néant respectivement pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2005).

(iii) Les échéances des obligations indexées sur l'inflation détenues par l'Office au 30 septembre 2006 s'établissent comme suit:

<i>(en millions de dollars)</i>	Échéances				Total
	1 an ou moins	1 à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	
Obligations indexées sur l'inflation	- \$	336 \$	528 \$	2 932 \$	3 796 \$

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**  
**Notes complémentaires**  
**Périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2006**  
**(états non vérifiés)**

---

e) *Prêt de titres*

L'Office participe à un programme de prêt de titres pour accroître le rendement du portefeuille. Le risque de crédit lié au programme de prêt de titres est réduit par l'obligation imposée à l'emprunteur de fournir une garantie quotidienne sous la forme de placements facilement négociables dont la valeur de marché est supérieure à celle des titres prêtés. Au 30 septembre 2006, les placements de l'Office comprennent des titres prêtés d'une juste valeur estimative de 2 094 millions de dollars (1 847 millions de dollars au 31 mars 2006; 1 454 millions de dollars au 30 septembre 2005). La juste valeur des garanties reçues à l'égard de ces prêts est de 2 203 millions de dollars (1 942 millions de dollars au 31 mars 2006; 1 529 millions de dollars au 30 septembre 2005).

**3. FACILITÉS DE CRÉDIT**

L'Office maintient des facilités de crédit non garanties de 1,5 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 31 mars 2006; 1,5 milliard de dollars au 30 septembre 2005) pour répondre à des besoins éventuels de liquidités. Au 30 septembre 2006, le total des montants tirés sur les facilités de crédit est nul (néant au 31 mars 2006; néant au 30 septembre 2005).

**4. CAPITAL-ACTIONS**

Le capital-actions autorisé et émis de l'Office correspond à un montant de 100 \$ divisé en 10 actions d'une valeur nominale de 10 \$ chacune. Ces actions sont détenues par Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

**5. TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

Conformément à l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada* et à l'accord dont il est question à la note 2 ci-dessus, les sommes dont le RPC n'a pas besoin pour s'acquitter de ses obligations particulières sont transférées à l'Office. Ces fonds proviennent des cotisations des employeurs et des salariés au RPC, du produit des obligations d'État détenues dans un portefeuille administré par le gouvernement fédéral qui sont arrivées à échéance et de celles qui ont été rachetées, et des intérêts créditeurs que rapporte ce portefeuille.

L'Office a la responsabilité de fournir au RPC des services de gestion de la trésorerie qui prévoient notamment la restitution, au moins une fois par mois, des fonds nécessaires au paiement des prestations et des dépenses du RPC.

Pendant la période de trois mois terminée le 30 septembre 2006, un total de 7,3 milliards de dollars ont été transférés à l'Office, soit 2,0 milliards de dollars d'obligations, selon la juste valeur de marché au moment du transfert, et 5,3 milliards de dollars en espèces. Au cours de cette même période, un total de 4,3 milliards de dollars a été reversé au RPC pour répondre à ses besoins en liquidités.

Les transferts cumulatifs s'établissent comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	<b>30 septembre 2006</b>	<b>31 mars 2006</b>	<b>30 septembre 2005</b>
Transferts cumulatifs du RPC	<b>109 372</b> \$	91 795 \$	76 258 \$
Transferts cumulatifs au RPC	<b>(32 070)</b>	(23 355)	(13 356)
Transferts cumulatifs nets du RPC	<b>77 302</b> \$	68 440 \$	62 902 \$

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**  
**Notes complémentaires**  
**Périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2006**  
**(états non vérifiés)**

**6. REVENU DE PLACEMENT, NET DES FRAIS DE GESTION EXTERNE DES PLACEMENTS**

Le revenu de placement est présenté net des frais de gestion externe des placements. Les frais de gestion des placements cotés en bourse sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Une partie de ces frais correspond à des honoraires fondés sur le rendement, qui fluctuent avec le rendement des placements. Les frais de gestion des placements immobiliers privés sont déduits par le gestionnaire d'actifs avant que l'Office reçoive sa quote-part du résultat net d'exploitation provenant des biens. On trouvera aux notes 2b et 2d des détails sur les frais de gestion des actions de sociétés fermées et de l'infrastructure.

Le revenu de placement par catégorie d'actif, net des frais de gestion externe des placements et compte tenu des contrats dérivés et des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements, s'établit comme suit:

<i>(en millions de dollars)</i>	Période de trois mois terminée le 30 septembre		Période de six mois terminée le 30 septembre	
	2006	2005	2006	2005
Actions	2 445 \$	3 893 \$	(1) \$	5 633 \$
Moins : Frais de gestion externe des placements	3	(15)	(3)	(22)
	2 448	3 878	(4)	5 611
Placements à revenu fixe de valeur nominale	892	(60)	796	371
Placements sensibles à l'inflation	336	145	424	187
Moins : Frais de gestion externe des placements	(3)	(2)	(4)	(3)
	333	143	420	184
Revenu de placement, net des frais de gestion externe <sup>1</sup>	3 673 \$	3 961 \$	1 212 \$	6 166 \$

<sup>1</sup> Comprend les gains et les pertes réalisés à la cession de placements, les gains et les pertes non réalisés sur les placements détenus à la fin du trimestre, le revenu de dividendes (constaté à la date ex-dividende), les intérêts créditeurs, ainsi que le revenu d'exploitation provenant des placements immobiliers privés, net des intérêts débiteurs, du revenu sur les prêts de titres et des gains et pertes de change.

**7. ENGAGEMENTS**

L'Office s'est engagé à conclure des opérations de placement qui seront financées au cours des prochaines années conformément aux modalités convenues. Au 30 septembre 2006, ces engagements en cours totalisent 10,6 milliards de dollars (8,3 milliards de dollars au 31 mars 2006; 6,7 milliards de dollars au 30 septembre 2005).

Au 30 septembre 2006, l'Office a pris des engagements de 37,9 millions de dollars (26,0 millions de dollars au 31 mars 2006; 26,5 millions de dollars au 30 septembre 2005) au titre de baux sur les huit prochaines années.

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**  
**Notes complémentaires**  
**Périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2006**  
**(états non vérifiés)**

---

**8. GARANTIES ET INDEMNITÉS**

L'Office fournit des indemnités à ses dirigeants, à ses administrateurs et, dans certains cas, à diverses contreparties. L'Office peut être tenu d'indemniser ces parties pour les coûts engagés par suite de diverses éventualités, telles que des modifications législatives ou réglementaires et des poursuites. La nature conditionnelle des conventions d'indemnisation empêche l'Office de faire une estimation raisonnable des paiements potentiels maximaux qu'il pourrait être tenu d'effectuer. Jusqu'à présent, l'Office n'a pas reçu de demandes ni effectué de paiements au titre de telles indemnités.